

La France doit agir pour les droits du peuple Palestinien

12 novembre 2013



- Non seulement il n'a pas été mis fin à l'implantation de colonies sur le territoire palestinien, mais Benjamin Netanyahu a décidé quelques milliers de logements supplémentaires tout en satisfaisant l'aile la plus intransigeante de sa majorité, les ultra religieux et nationalistes du parti Shass.
- Le blocus de Gaza ne connaît aucun répit, entraînant des pénuries extrêmes de produits de première nécessité et provoquant un intense trafic irrégulier de marchandises au seul profit des mafias diverses qui fondent leur richesse sur les malheurs d'une population écrasée dans ce qui est une prison à ciel ouvert.
- La rigoureuse occupation militaire de la Cisjordanie découpe un pays en zones sous contrôle et détruit la continuité territoriale d'un ensemble qui constitue pourtant la base internationalement reconnue de constitution de l'État de Palestine, dont le statut d'observateur au sein de l'ONU et de membre de l'UNESCO sont niés par Israël.
- Au mépris du droit international, Israël revendique son refus d'appliquer les successives résolutions des Nations unies qui rappellent l'illégalité de la poursuite de l'occupation et partant, de l'agression permanente des droits du peuple palestinien.
- Le mur, symbole extrême de la politique de force du gouvernement israélien, provoque asphyxie économique, brutalité policière, comportements méprisants et racistes des occupants contre les occupés.
- Au jour le jour, les droits des prisonniers, des contrôlés, des expulsés, des Bédouins du Néguev, de tous ces gêneurs qui entravent le développement tel qu'il est conçu par le gouvernement israélien sont bafoués par des forces militaires et policières d'occupation qui pratiquent un cantonnement sécuritaire à la mesure d'un ordre colonial parfaitement assumé et annoncé et dont le symbole est le défaut d'information réelle sur l'origine des produits issus de façon illégale des colonies dont le droit international condamne l'existence.

Voilà ce que le président de la République pourrait dénoncer en présentant à ses interlocuteurs israéliens l'impérieuse et urgente nécessité de faire vivre l'État de Palestine à côté de celui d'Israël, dans des frontières sûres et garanties par le droit international telles qu'elles ont été fixées en 1967, avec Jérusalem Est comme capitale. Voilà ce que François Hollande pourrait ainsi présenter à l'Autorité palestinienne comme étant l'engagement de la France.

La LDH, quant à elle, continuera sans relâche à agir pour ces objectifs. Elle rappelle et apporte son soutien à tous les démocrates et les militants qui luttent en Israël et en Palestine pour une paix juste et durable

entre les deux peuples, pour qu'il n'y ait plus d'agresseurs et d'agressés, d'occupants et d'occupés, juste les citoyennes et les citoyens de deux États, amenés à travailler ensemble pour l'intérêt général, pour l'avenir de la région, et plus largement pour la paix du monde.

Paris, le 12 novembre

Lire aussi : <http://www.ldh-france.org/La-France...>

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > ARCHIVES >](#)
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-France-doit-agir-pour-les-droits-du-peuple-Palestinien>